



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

Prenez avis que le rôle de perception 2026 des taxes foncières générales et spéciales a été déposé le 19 janvier 2026 au bureau de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, au 5, chemin du Vide.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes à toute personne inscrite à ce rôle dans les soixante (60) jours suivants la date de publication du présent avis.

Les taxes et les compensations doivent être payées en un seul versement. Toutefois lorsque le solde des taxes est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement ou en quatre (4) versements égaux. Le versement unique ou le premier versement des compensations de taxes doit être effectué au plus tard le 10 mars 2026, le deuxième versement doit être effectué au plus tard le 12 mai 2026, le troisième versement doit être effectué au plus tard le 14 juillet 2026 et le quatrième versement doit être effectué au plus tard le 6 octobre 2026.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 19^{ième} jour de janvier 2026.

(Original signé)
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière